

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03027
Numéro SIREN : 642 007 991
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENTS D ACHATS DES
CENTRES LECLERC

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 7902



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique



GALEC

26, Quai Marcel Boyer
94200 - IVRY SUR SEINE



Société Coopérative Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance et à capital variable
R.C.S. CRETEIL 642 007 991

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.C. GALEC** relatifs à l'exercice du **1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	634 904 553 €
■ Chiffre d'affaires	163 234 965 €
■ Bénéfice net comptable	8 900 000 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 1^{er} mars 2023

Christian PALVADEAU

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois
	B R U T	A M O R T I S S E M E N T S E T P R O V I S I O N S	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	440 563 138	228 103 090	212 460 047	220 289 684
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	138 917 084	104 890 128	34 026 956	35 505 215
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	136 324 062	104 890 128	31 433 934	31 624 357
IMMOBILISATIONS INCORP. EN COURS	2 593 022		2 593 022	3 880 858
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	245 957 483	123 212 962	122 744 520	128 911 676
TERRAINS	17 031 504	940 195	16 091 309	16 118 353
CONSTRUCTIONS	164 895 334	99 910 541	64 984 793	69 389 197
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	831 522	775 156	56 366	41 120
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	63 086 974	21 587 069	41 499 905	43 311 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	112 146		112 146	51 490
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	55 688 570		55 688 570	55 872 792
PARTICIPATIONS	33 884 039		33 884 039	33 884 039
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	11 900 684		11 900 684	12 084 906
TITRES IMMOBILISES DIVERS	183 546		183 546	183 546
PRETS	9 700 000		9 700 000	9 700 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	20 300		20 300	20 300
ACTIF CIRCULANT	463 287 243	40 842 738	422 444 505	283 381 714
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	332 830 316	444 999	332 385 316	226 251 934
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	268 597 365	444 999	268 152 365	191 008 690
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	64 232 951		64 232 951	35 243 244
CREANCES DIVERSES (3)	43 729 499	40 397 738	3 331 760	4 199 100
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 060 517		10 060 517	1 039
DISPONIBILITES	74 048 357		74 048 357	48 884 790
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	2 618 552		2 618 552	4 044 848
TOTAL GENERAL	903 850 382	268 945 829	634 904 553	503 671 399
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	149 485 828	140 456 556
CAPITAL	91 986 062	91 981 714
RESERVES	13 232 835	13 232 835
RESERVE LEGALE	753 760	753 760
AUTRES RESERVES	12 479 075	12 479 075
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 900 000	
PROVISIONS REGLEMENTEES	35 366 931	35 242 006
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	149 485 828	140 456 556
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	921 016	433 516
PROVISIONS POUR RISQUES	921 016	433 516
DETTES (1)	484 497 708	362 781 327
DETTES FINANCIERES	43 849 800	52 092 600
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	28 849 800	37 092 600
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	15 000 000	15 000 000
DETTES D'EXPLOITATION	131 009 176	105 212 294
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	59 373 506	51 401 338
DETTES FISCALES ET SOCIALES	60 964 459	47 312 280
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	10 671 209	6 498 675
DETTES DIVERSES	309 638 732	205 476 432
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	3 663 971	4 446 513
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 308
AUTRES DETTES DIVERSES	305 974 760	201 025 610
TOTAL GENERAL	634 904 553	503 671 399
(1) Dont à plus d'un an	35 607 000	43 849 800
Dont à moins d'un an	448 890 708	318 931 527
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	207 954 509	162 681 628
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	163 234 965	144 856 838
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>163 234 965</i>	<i>144 856 838</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	26 313 578	788 544
TRANSFERTS DE CHARGES	1 399 961	1 224 559
AUTRES PRODUITS	17 006 003	15 811 685
CHARGES D'EXPLOITATION	181 544 180	159 706 905
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	43 314 842	44 060 091
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 749 299	5 305 527
SALAIRES ET TRAITEMENTS	43 222 739	40 860 952
CHARGES SOCIALES	20 113 854	19 427 633
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	18 866 220	19 177 879
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	40 443 766	26 589 797
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	567 500	80 000
AUTRES CHARGES	9 265 957	4 205 023
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 410 328	2 974 722
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN		
PERTE OU BENEFICE TRANSFERE	26 134 189	93 115
PRODUITS FINANCIERS	11 304 202	2 079 866
PARTICIPATIONS	11 153 019	2 036 322
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	88 323	36 317
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	59 232	5 576
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	3 626	1 650
CHARGES FINANCIERES	344 990	467 413
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	340 859	461 781
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	4 130	5 631
RESULTAT FINANCIER	10 959 211	1 612 453
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	11 235 351	4 494 060



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 580 670	5 773 358
SUR OPERATIONS DE GESTION		7 007
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	229 451	41 500
REPRISES SUR PROVISIONS	5 351 219	5 724 851
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 766 145	8 100 759
SUR OPERATIONS DE GESTION	63 812	437 126
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	217 241	39 896
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	5 476 143	7 577 740
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 947	45 996
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(185 475)	(2 327 401)
PARTICIPATION DES SALARIES	2 149 875	2 162 351
IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 308
<i>Total des produits</i>	<i>224 839 381</i>	<i>170 534 853</i>
<i>Total des charges</i>	<i>215 939 381</i>	<i>170 534 853</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	8 900 000	
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	11 241 342	2 072 639
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 4 janvier 2023, le Ministre de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC devant le tribunal de commerce de PARIS, pour pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6, I, 1^o du code de commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de prononcer à l'encontre de la S.C. GALEC une amende civile d'un montant de 7 400 k€.

La S.C. GALEC conteste le bien fondé de ces griefs et entend utiliser toutes les voies juridiques à sa disposition. Dans l'attente du jugement, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans, 5 ans et 7 ans.

Dans le cadre du développement « omni-canal », la société a mis en service, sur l'exercice, une partie du programme Alice. Celui-ci regroupe le projet « référentiel », le projet « gestion commerciale » et le projet « outils métiers ». Ce programme a fait l'objet d'un amortissement sur 7 ans de fait de son aspect « structurant » vis-à-vis du nouveau système d'information du Galec.

La société a comptabilisé en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : (*) 10 à 40 ans	- Matériels et outillages :	3 à 10 ans
- Constructions : (*) 40 ans	- Matériels informatiques :	3 ans
- Agencements des constructions : 10 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 10 ans
- Agencements divers : 6 ans et 8 mois à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

(*) Pour le gros œuvre, les V.R.D. et les honoraires liés à la construction, la durée d'utilisation prévue est de 40 ans et les amortissements fiscaux sont calculés sur 25 ans. L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal (selon la durée d'usage) est constaté en amortissement dérogatoire.

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif. L'amortissement pratiqué correspond à l'amortissement économique des biens et n'a donc fait l'objet d'aucun retraitement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie à partir de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés d'une valeur issue des perspectives économiques déterminées avec prudence, ou de la valeur de marché des actifs détenus par les entités concernées.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Provision

Les provisions sont enregistrées lorsque la société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose au 31/12/2022 de 91 986 062 parts sociales de 1 euro chacune, soit 91 986 062 €.

Variation du capital en nombre de parts :

- au 01/01/2022	91 981 714
- augmentation	81 440
- diminution	- 77 092
- au 31/12/2022	91 986 062

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	91 981 714	81 440	77 092	91 986 062
Réserves	13 232 836			13 232 836
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1				
Résultat de l'exercice N		8 900 000		8 900 000
Provisions réglementées	35 242 006	5 476 144	5 351 219	35 366 931
	140 456 556	14 457 584	5 428 311	149 485 829

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan autres immobilisations incorporelles ou immobilisations corporelles diverses ou financières diverses :

absorption de la société S.C.I. ISSYLEC le 19/11/2018

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	7 144 002			7 144 002
Construction	40 231 584	7 100 527 (*)		33 131 058
	47 375 586	7 100 527		40 275 060

(*) L'amortissement est pratiqué sur la durée résiduelle d'amortissement de la construction, soit 28 ans et 4 mois.

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	136 384 858	10 862 624	8 330 397	138 917 085
Immobilisations corporelles	246 117 697	584 372	744 586	245 957 483
Immobilisations financières - titres	34 067 587			34 067 587
Immobilisations financières - créances	21 805 206		184 222	21 620 984
	438 375 348	11 446 995	9 259 204	440 563 139

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	100 879 642	12 123 791	8 113 305	104 890 128
Immobilisations corporelles	117 206 021	6 751 377	744 436	123 212 963
	218 085 663	18 875 168 (*)	8 857 740	228 103 091
(*) Dont dotation :				
. linéaire		18 356 523		
. dégressive		509 697		
. exceptionnelle		8 948		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	35 242 007	5 476 144	5 351 219	35 366 931
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1) (2)	433 516	567 500	80 000	921 016
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	26 632 550	40 443 767 (3)	26 233 579 (4)	40 842 738
	62 308 073	46 487 411 (*)	31 664 798 (*)	77 130 685
(*) Dont :				
. exploitation		41 011 267	26 313 579	
. financier				
. exceptionnel		5 476 144	5 351 219	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	80 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(2) Le montant des provisions pour risques et charges au 31/12/2022 est constitué de provision pour litiges prud'homaux.

(3) Dotation de la dépréciation de l'avance de fonds à la S.N.C. L Commerce à hauteur de 40 397 739 € correspondant à la contribution aux pertes de la S.N.C. La S.N.C. L Commerce (détenue à hauteur de 99.92 % par le GALEC) a pour objet de développer un canal de distribution commun sur internet pour l'enseigne E. Leclerc. Conformément aux statuts de la S.N.C., les associés se sont engagés à apurer les pertes de ladite société (40 429 268 € en 2022) au prorata des parts dans le capital dès l'assemblée générale d'approbation des comptes de la S.N.C..

(4) Reprise de la dépréciation de l'avance de fonds à la S.N.C. L Commerce à hauteur de 26 134 189 € correspondant aux pertes de la S.N.C. L Commerce au titre de l'exercice 2021.

Informations liées aux litiges

La société GALEC est impliquée dans des contestations l'opposant à des tiers pour les motifs suivants :

- Ministre de l'Economie et des Finances :

- Le 19 juillet 2019, la S.C. GALEC a été assignée avec trois autres co-défenderesses, les sociétés EURELEC TRADING, SCABEL et l'association ACDLEC, par le Ministre de l'Economie et des Finances à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris, pour de prétendues pratiques commerciales contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6 du Code de Commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de :
 - condamner la S.C. GALEC, in solidum avec les trois co-défenderesses, au paiement d'une amende de 117.3 millions d'euros.

Cette procédure est une première de la part d'une administration d'un état membre qui tente de poursuivre devant une juridiction nationale, et sur le terrain du droit national des pratiques restrictives, des entreprises exerçant leur activité dans un autre état membre, alors que cette activité est « a priori » licite aussi bien en droit de l'Union européenne qu'en vertu du droit de l'état membre d'accueil.

Une telle procédure soulève de très importantes questions juridiques à la fois en droit français et européen.

La Cour de Justice Européenne a débouté le 22 décembre 2022 le Ministre de l'Economie et des Finances pour une question de forme. Le litige perdure sur le fond.

- Le 28 février 2018, le Ministre de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC, devant le tribunal de commerce de PARIS, pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6,I,1^o du code de commerce. Le Ministre de l'Economie et des Finances demande au tribunal de :
 - Condamner la S.C. GALEC à verser au trésor public les remises additionnelles et inconditionnelles induites perçues à hauteur de 83 036 k€, à charge pour celui-ci de les restituer aux fournisseurs ;
 - Prononcer à l'encontre de la S.C. GALEC une amende civile d'un montant de 25 000 k€.

Un jugement du tribunal de commerce de PARIS a été prononcé le 11 mai 2021. Il a débouté le Ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et à condamner ce dernier à verser la somme de 20 000 € au titre de l'article 700 du CPC. Le Ministre de l'Economie et des Finances a fait appel de cette décision.

- Autorité de la concurrence :

- La société GALEC est impliquée avec sa filiale Scamark dans une procédure devant l'Autorité de la concurrence à la suite d'une notification de griefs en date du 5 octobre 2021 portant sur la mise en œuvre de pratiques constitutives d'une entente unique complexe et continue dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires en contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou un de ses substituts.

Les griefs ont été adressés à la Scamark (comme acteur principal) et au Galec, en tant que société-mère. La procédure est actuellement en cours. Le montant de l'éventuelle amende ne peut être chiffré à date.

- Rupture des relations commerciales :
 - Assignation de la société ; les procédures sont en cours.
- Contrefaçons de marques et de modèles :
 - Assignation de la société ; les procédures sont en cours.

Le bien fondé de ces griefs et différends est contesté par la société appuyée en cela par ses conseils.

L'issue des procédures en cours se rapportant à ces litiges reste incertaine à ce jour. Dans l'attente du dénouement définitif de ces différends, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière.

Biens pris en crédit-bail Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	21 620 984		21 620 984
Créances d'exploitation	332 830 316	332 830 316	
Créances diverses	43 729 499	43 729 499	
Charges constatées d'avance	2 618 552	2 618 552	
	400 799 352	379 178 368	21 620 984

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)				
Emprunts bancaires (1)	28 849 800	8 242 800	20 607 000	
Emprunts & dettes financières divers (2) (**)	15 000 000			15 000 000
Dettes d'exploitation	131 009 176	131 009 176		
Dettes diverses	309 638 732	309 638 732		
Produits constatés d'avance				
	484 497 709	448 890 709	20 607 000	15 000 000

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 8 242 800

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 15 000 000

(**) Fonds de roulement d'un montant de 15 000 k€ versé par les coopérateurs pour assurer le financement des charges engagées pour leur compte

L'emprunt bancaire est couvert par un SWAP sur un capital de 63 194 800 € au taux fixe de 0.249 % depuis le 29 octobre 2018, jusqu'au 29 juin 2026.

Créances d'exploitation et dettes diverses

Sous ces rubriques figurent des produits négociés et collectés auprès des fournisseurs pour le compte des coopérateurs de la société GALEC et des charges engagées pour ces mêmes coopérateurs (sociétés exploitantes de magasins à l'enseigne E.LECLERC).

Seules les ristournes encaissées pour le compte des coopérateurs sont comptabilisées. Elles ne sont pas provisionnées du fait de leur nature liée aux achats de marchandises des coopérateurs.

L'estimation des ristournes au titre de 2022 restant à encaisser auprès des fournisseurs pour le compte des coopérateurs, à la clôture de l'exercice, s'élève à 296 093 k€.

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

La société GALEC est une coopérative de commerçants détaillants régie par la loi du 11 juillet 1972.

Statutairement, ses associés coopérateurs que sont les sociétés exploitantes de magasins à l'enseigne E.LECLERC s'engagent à couvrir à la clôture de chaque exercice comptable par une cotisation, l'intégralité des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles.

Chiffre d'affaires

Il est réalisé en France.

La rubrique « Production vendue (services) » comprend essentiellement les cotisations des adhérents.

Résultat d'exploitation

Le compte de résultat fait apparaître un résultat d'exploitation positif à hauteur de 26 410 k€ (principalement constitué par la reprise de la dépréciation de l'avance de fonds à la S.N.C. L Commerce à hauteur de 26 134 k€). Ce résultat compense la quote-part de résultat sur opérations faites en commun. Cette perte d'un montant de 26 134 k€ provient de l'affectation du résultat N-1 de la S.N.C. L Commerce. Il ressort, après imputation de cette quote-part, un résultat d'exploitation positif à hauteur de 276 k€.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	584
- Agents de maîtrise	147
- Employés	33
	<u>764</u>

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession d'immobilisations incorporelles	217 092	217 092
Cession d'immobilisations corporelles	149	12 359
Amortissement exceptionnel pour mise au rebut	8 948	-
Subvention accordée	60 945	-
Amortissements dérogatoires (sur les développements informatiques)	4 171 977	5 348 434
Amortissements dérogatoires (sur la construction)	1 304 167	2 785
Pénalités amendes	2 867	
	<u>5 766 145</u>	<u>5 580 670</u>

Participation des salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes comptabilisées au titre de l'intéressement des salariés.

Le contrat a été mis en place à compter du 01/01/2008 puis renouvelé le 28/04/2011, le 19/06/2014, le 23/03/2017 et le 18/06/2020.

Taux de l'impôt sur les bénéfices**Néant****Situation fiscale latente**

Provision de charges à déductibilité différée :	
- Situation au début de l'exercice	29 522 278
- Situation à la fin de l'exercice	43 897 380
Déficit restant à reporter	
- Situation au début de l'exercice	6 643 926
- Situation à la fin de l'exercice	6 432 902
Produits taxés d'avance	
- Situation au début de l'exercice	-
- Situation à la fin de l'exercice	-

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt à long terme contracté auprès d'établissement de crédit est garanti par des sûretés réelles : hypothèque sur l'immeuble sis à Ivry-sur-Seine.

Engagements financiers

- Cautionnement au profit d'une filiale à hauteur de 3 370 k€.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
 - calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
 - exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
 - valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
 - calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
 - évolution annuelle des rémunérations brutes : + 3 % ;
 - taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3.77 % (*) ;
 - montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
 - critère de turn-over du personnel : faible pour les cadres et moyen pour les agents de maîtrise et les employés ;
 - table de mortalité : INSEE 2021.
- (*) *taux IBOXX au 31/12/2022.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 4 733 000 €

Entreprises liées

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	33 779 527	99 512
Créances rattachées à des participations	11 900 684	-
Titres immobilisés	100 000	-
Prêts	9 700 000	-
Clients et comptes rattachés	5 849 688	13 602
Créances diverses	3 175 265	-
Valeurs mobilières de placement	10 060 518	-
Disponibilités	661 930	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	601 749	-
Produits de participation	11 093 583	-
Autres produits financiers	147 760	-
Produits des activités annexes	5 550 828	37 179
Transfert de charges	558 841	8 580
Autres produits	2 202 830	34 441
Autres achats et charges externes	219 197	
Charges exceptionnelles	60 945	-
Charges financières	-	-

Filiales et participations détenues

(cf annexe page 15)

Comptes consolidés

La société est tête de groupe et établit des comptes consolidés.

Honoraires de commissariat aux comptes

La totalité des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 136 500 € se rattache à leur mission légale de certification des comptes annuels et consolidés. Les honoraires pris en charge au titre des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 9 000 €.

Tableau des filiales et participations

RCS	Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
					Brute	Nette						
	Filiales détenues à plus de 50 %							GALEC				
Créteil 423 793 785	S.A.R.L. LOGILEC 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	76 225	3 652 412	100,00	76 225	76 225	-	-	117 254 513	795 132	-	
	GALEC POLOGNE 02-231 Warszawa, ul. Juitzenki 137 00810 - VARSOVIE POLOGNE	153 476	5 332 431	100,00	153 477	153 477	-	-	4 732 938	1 439 019	-	
St Brieuc 496 680 018	S.A. KERMENE 13 Le Perrey Saint Jacout Du Mene 22330 LE MENE	16 000 000	143 118 220	99,94	2 305 023	2 305 023	-	-	1 180 774 562	(14 465 914)	-	
Créteil 552 095 812	S.A. LECLERC VOYAGES 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	64 400	4 013 478	99,63	190 752	190 752	-	3 370 000	10 698 689	242 529	-	
Créteil 410 970 503	S.A.S. SCAMARK 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	5 000 000	19 737 264	100,00	1 710 744	1 710 744	-	-	4 580 201 981	752 275	-	
Toulouse 306 920 109	SNC BANQUE EDEL 60 Rue Buissonnière 31670 - LABEGE	150 134 754	15 586 686	66,06	27 093 308	27 093 308	9 700 000	-	32 275 268	21 568 958	10 424 583	
Créteil 823 332 978	S.A.S. CONSO REGIE 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	100 000	1 156 896	100,00	100 000	100 000	-	-	36 787 618	792 417	669 000	
Créteil 828 378 950	S.A.S. FORMALEC 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	100 000	54 620	100,00	100 000	100 000	1 900 684	-	1 500 214	13 535	-	
Créteil 882 736 077	S.N.C. L.COMMERCE 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	2 051 000	(40 429 268)	99,92	2 050 000	2 050 000	10 000 000	-	113 148 202	(40 429 268)	-	
	Participations détenues entre 10 % et 50 %											
Créteil 499 227 775	L. TELECOM 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	900 100	1 125 425	11,06	99 500	99 500	-	-	89 899 896	46 477	-	
Créteil 851 303 982	SCAFEL 26 quai Marcel Boyer 94200 - IVRY SUR SEINE	1 700 019	5	5,88	100 000	100 000	-	-	5 296 829	-	-	
	SIPLEC International (DOKAN) Hong-Kong - CHINE	105	1 358 258	10,00	12	12	-	-	-	93 785	-	

SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENT D'ACHAT DES CENTRES LECLERC

SC GALEC

Société coopérative Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à capital variable

Siège social : 94200 Ivry sur Seine – 26, quai Marcel Boyer

RCS 642.007.991 CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 900 000 euros de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| - A la réserve légale : | 445 000 euros |
| - Au poste « Autres réserves » | 8 455 000 euros |

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 19 JUIIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 900 000 euros de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| - A la réserve légale : | 445 000 euros |
| - Au poste « Autres réserves » | 8 455 000 euros |

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président


Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXEMPLAIRE
GREFFE

**Société Coopérative Groupement d'Achat
des centres Leclerc (SC Galec)**

Société Coopérative Anonyme
à capital variable
26 Quai Marcel Boyer
94200 Ivry-sur-Seine

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
29 rue de Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BM&A

Commissaire aux comptes
11 rue de Laborde
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Société Coopérative Groupement d'Achat des centres Leclerc (SC Galec)

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **SC Galec**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SC Galec** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » et « Provisions et dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels concernant les litiges en cours.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe « Observation » du présent rapport, au 31 décembre 2022 la société SC Galec est impliquée dans des litiges l'opposant, directement ou indirectement, à des tiers.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons examiné les éléments de procédure (courriers, jugements, notifications, etc.) disponibles ainsi que les avis juridiques rendus par les cabinets d'avocats ;
- nous nous sommes entretenus avec la direction de la société et en particulier avec la direction juridique ;
- nous avons exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la direction ;
- nous avons examiné le caractère approprié des principes comptables décrits et des informations fournies dans l'annexe et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris le 31 mai 2023


Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

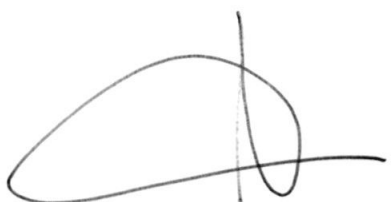


Pascal Leclerc
Associé

BM&A



Pascal de Rocquigny
Associé



Marie-Cécile Moinier
Associée